



VB/cf - Div n° 5729_06

Paris, le 29 juin 2022

PROGRAMME DE VEILLE 2022 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

ALERTE N° 83 CONCERNANT ALSTOM

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2022 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



ALSTOM

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 12 juillet 2022

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 18 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 9,9% du capital actuel par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.



Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : I-C-1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

▪ **RESOLUTION 22 : Option de sur allocation (green-shoe)**

Analyse

La résolution 22 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 18 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : I-C-1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).



GOVERNANCE

1. Composition du conseil d'ALSTOM

Le conseil d'administration d'ALSTOM comportera, à l'issue de l'assemblée générale 80% de membres libres d'intérêts hors représentants des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).



Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Henri Poupart-Lafarge	PDG	Non-libre d'intérêts	100%	M	53	FR	7	2023	1	1			
	Yann Delabrière	Administrateur référent	Libre d'intérêts	100%	M	71	FR	5	2024	0	2		P	P
	Caisse de dépôt et placement du Québec rep. par Kim Thomassin	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	100%	F	50	CA	2	2024	1	1	M		
	Daniel Garcia Molina	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	51	ES	1	2025	0	1			
	Gilles Guilbon	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	58	FR	1	2025	0	1		M	M
☒	Bi Yong Chungunco		Libre d'intérêts	100%	F	58	RP	7	2026	0	1			
☒	Clotilde Delbos		Libre d'intérêts	100%	F	53	FR	3	2026	1	2	M		
	Serge Godin		Libre d'intérêts	100%	M	72	CA	2	2024	1	1			
	Sylvie Kandé de Beaupuy		Libre d'intérêts	100%	F	64	SN	4	2023	1	1			
	Franck Mastiaux		Libre d'intérêts	100%	M	57	DE	1	2024	1	1		M	M
☒	Baudouin Prot		Libre d'intérêts	100%	M	70	FR	3	2026	0	2		M	M
	Sylvie Rucar		Libre d'intérêts	100%	F	65	FR	6	2023	0	1	P	M	M

2. Spécificités

La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

